

Le canton étudie la situation

La fin de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) déploie progressivement ses effets. La députée Josiane Daepf (PS) a interrogé le Gouvernement sur les suites prévisibles dans le Jura. Au 31 décembre dernier, 698 logements appartenant à 26 propriétaires pouvaient prétendre aux aides allouées dans le cadre de la LCAP, et 517 logements pouvaient bénéficier des aides cantonales prévues (décret du 13 décembre 1991). Douze coopératives ou sociétés anonymes sans but lucratif, représentant 246 logements, bénéficiaient d'aides à la fois fédérales et cantonales. En 2012, le canton a alloué

1,040 million de francs de subventions. En 2015, c'était encore 872 300 fr. (186 000 fr. de moins). Ces aides disparaîtront totalement au 21 décembre 2024, soit une économie de 1,040 million par rapport à 2012. Le Service de l'économie et de l'emploi appelle les propriétaires à anticiper la fin des aides. Et le Gouvernement encourage les coopératives à solliciter les aides découlant de la Loi fédérale sur le logement à loyer modéré (LOG), que gère l'ARMOUP (lire ci-dessus) ainsi que d'autres acteurs. Par ailleurs, le taux de logements vacants dans le Jura, de 2,35%, est le plus élevé de Suisse et donc favorable au maintien de loyers avantageux.

GM